

# Pool de ressources

Ce service s'adresse aux unités désirant la pleine autonomie dans la gestion de leurs serveurs virtuels dans les infrastructures institutionnelles. Elles peuvent créer leurs serveurs selon les capacités désirées et les modifier au besoin sans l'intervention de la DTI.

La capacité et la tarification du pool de ressources sont déterminées par la quantité de mémoire achetée. Le nombre de CPU n'a pas besoin d'être spécifié, car les ressources sont allouées globalement en termes de quantité de mémoire (RAM).

En complément, il est possible d'utiliser d'autres offres de service de la DTI afin de pourvoir un besoin technologique. Ex. : Stockage, copies de sécurité, Gestion et sécurisation des OS.

## Pour obtenir le service

- Pour commander, envoyez une demande au Centre de services DTI (CSDTI) en écrivant à [aide@dti.ulaval.ca](mailto:aide@dti.ulaval.ca);
- Pour faire suite à la confirmation de votre demande, le responsable de la relation d'affaires fera une proposition financière adaptée aux besoins exprimés et fournira un estimé du délai de réalisation;
- Une fois que la demande est acceptée, les ressources seront rendues disponibles selon l'échéancier entendu.

## Tarifs

L'achat se fait selon une quantité de Go de RAM pour une période de 5 ans.

Le seuil d'entrée est de 100 Go de RAM. Par la suite, le pool peut être augmenté par incrément de 2 Go.

- Pour une quantité de 100 Go de RAM, le tarif pour 5 ans est de 204\$/Go.
- Pour les Go de RAM achetés au-delà de 100 Go, le tarif pour 5 ans est réduit à 186\$/Go.
- Pour chaque tranche de 2 Go de mémoire (RAM), 1 vCPU est disponible

## Assistance

En premier lieu, lors d'un problème technique ou pour toutes questions au sujet de ce service, veuillez communiquer avec votre service informatique en unité ou en faculté.

Si le problème persiste, le personnel informatique de votre centre de services pourra communiquer avec le centre de services de la DTI.

**Téléphone** 418 656-3111

---

**Courriel** aide@dti.ulaval.ca

---

**Heures d'ouverture** Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

**Horaire d'été** (du 2<sup>e</sup> lundi de juin jusqu'au 2<sup>e</sup> vendredi d'août)

Du lundi au jeudi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30

Vendredi de 8h30 à midi et de 13h à 16h

**Assistance en dehors des heures ouvrables.** Du lundi au vendredi de 17 h à 23 h, samedi et dimanche entre 7 :00 et 23 :00. Après les heures ouvrables normales, ce sont les équipes de garde de la DTI qui sont en service sur appel en cas de problème. Voir [la page du calendrier de garde](#) pour la liste des services supportés et le processus pour rejoindre les équipes.